



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 29/2026

1.1.9 Marchés publics : Location de licences antivirus

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € hors taxe, pour les marchés de fourniture et service,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°05/2026, du conseil municipal du 26 mars 2026, portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°13/2026, du conseil municipal du 09 avril 2026, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité de disposer d'un antivirus sur les postes informatiques de la mairie et des écoles.
- Considérant l'offre de la société Equasys pour le renouvellement sur trois ans de l'antivirus actuellement en place sur les postes informatiques de la mairie et des écoles.

DÉCIDE

Article 1 : de reconduire pour trois ans l'abonnement d'un logiciel antivirus auprès de la société EQUASYS – 8 rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 ALBI, pour les 47 postes de la mairie et des écoles.

Article 2 : le montant de la location du logiciel antivirus pour les 47 postes est de 4 230 € HT pour les trois années, soit 5 076 € TTC.

Article 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 20 juillet 2026

Le Maire,

Bernard DELBRUEL

